



Fédération Syndicale Unitaire

*pour*

79

L'ÉDUCATION, L'ENSEIGNEMENT, LA RECHERCHE, LA CULTURE

Déposé le 05/10/2020

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

## Pour défendre les droits collectifs Nous sommes toujours là !

La crise sanitaire a fait exploser les inégalités sociales et scolaires, le confinement a créé une rupture brutale dans la continuité des processus d'éducation et de formation, la crise économique qui s'annonce obère les chances d'accès à l'emploi pour les jeunes.

Malgré les propos du Président de la République, le jour d'après ressemble déjà au jour d'avant et peut être même en pire.

Dès la rentrée, le ministre Blanquer a martelé que cette rentrée est une rentrée normale. Le même affirmait le 29 septembre que *"l'école n'est pas le nid du virus"*!

Comment peut-on affirmer sans ciller que cette rentrée est normale quand des milliers d'écoliers se retrouvent face à des adultes masqués du matin au soir.

Comment peut-on affirmer que le virus s'arrête à la porte des écoles alors qu'aujourd'hui 32% des clusters concernent le milieu scolaire et universitaire. Localement, le vieux monde est aussi de retour :

- concernant les bassines, le Préfet a décidé de signer l'autorisation de travaux. Cédant aux tenants d'une agriculture productiviste et dévoreuse d'eau.

C'est pour lutter contre cette logique et cette

décision que nous avons décidé de rejoindre l'appel à **manifeste le dimanche 11 octobre à 14h à Epannes**

- concernant nos collègues du lycée de Melle, la volonté de baïllonner la contestation en les sanctionnant continue. Ils passeront en conseil de discipline à partir du 12 octobre. La FSU a demandé, dans une lettre au ministre, la levée de toutes les poursuites et appellent tous les personnels de l'académie à se **rassembler devant le rectorat le lundi 12 octobre à 13h.**

Pascal Fuzat

**Lundi 12 octobre  
Rassemblement à 13h  
Rectorat Poitiers  
(voir p.4)**

Actualités, mobilisations..  
**Toutes les infos sur  
notre site :  
fsu79.fsu.fr**

### Sommaire

Edito	p 1
Prestations sociales	p 2
Contre les Bassines	p 3
Répressions	p 4

FSU 79 - 8, rue Cugnot Maison des Syndicats, 79000 NIORT

Tel / Fax : 06 51 74 66 63 Courriel : fsu79@wanadoo.fr Site : fsu79.fsu.fr

**F.S.U. 79** 1

## ÉCONOMIES SUR LES PRESTATIONS SOCIALES

Le budget académique de l'action sociale pour le public, comprend deux volets séparés et étanches :

\* les crédits destinés aux personnels et versés à eux ; **c'est le secteur appelé Titre 2**. La dotation allouée par le ministère doit être affectée intégralement à l'action sociale et donc figurer en totalité dans les budgets prévisionnels présentés chaque année en C.A.A.S (commission académique d'action sociale). Cela se passe ainsi dans l'académie de Poitiers.

\* les crédits pour les personnes morales (associations...) versés à ces groupements; **c'est le secteur appelé Hors Titre 2 (HT2)**. La prestation de ce type la plus connue est l'aide de 1,27 € sur le prix des repas des personnels dont l'indice de rémunération est inférieur ou égal à 480. L'aide est versée

non pas aux personnes qui en bénéficient, mais directement aux structures qui fournissent les repas.

Dans cette catégorie (HT2), le ministère attribue à chaque académie un montant annuel dont les recteurs affectent une partie seulement (c'est leur droit et leur choix) pour l'action sociale. Les élus ne connaissent que ce dernier chiffre et le rectorat refuse mordicus à chaque C.A.A.S. de communiquer la dotation ministérielle (HT2) globale. Le motif sous-entendu est que cette donnée n'étant plus (en partie) des crédits sociaux, elle ne regarde pas les membres de l'instance. Mais c'est bien au titre de l'action sociale que Paris attribue ces crédits.

Le tableau ci-dessous montre les dépenses annuelles en comparaison avec les dotations ministérielles.

année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>dotation Titre 2</b>	574 444 €	574 444 €	574 444 €	(1) 611 444 €	574 444 €	574 444 €
<b>dépense Titre 2</b>	570 629 €	592 009 €	561 907 €	620 385 €	516 278 €	527 021 €
<b>économie Titre 2</b>	3 815 €	-17 565 €	12 537 €	-8 941 €	58 166 €	47 423 €
<b>dotation Hors Titre 2</b>	101 904 €	96 946 €	95 946 €	95 946 €	101 160 €	108 970 €
<b>dépense Hors Titre 2</b>	57 114 €	49 731 €	49 921 €	47 048 €	60 573 €	41 832 €
<b>économie Hors Titre 2</b>	44 790 €	47 215 €	46 025 €	48 898 €	40 587 €	67 138 €
<b>Total dotations</b>	<b>676 348 €</b>	<b>671 390 €</b>	<b>670 390 €</b>	<b>707 390 €</b>	<b>675 604 €</b>	<b>683 414 €</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>627 743 €</b>	<b>641 740 €</b>	<b>611 828 €</b>	<b>667 433 €</b>	<b>576 851 €</b>	<b>568 853 €</b>
<b>Total économies</b>	<b>48 605 €</b> 7,2%	<b>29 650 €</b> 4,4%	<b>58 562 €</b> 8,7%	<b>39 957 €</b> 5,6%	<b>98 753 €</b> 14,6%	<b>114 561 €</b> 16,8%

(1) En 2017, le ministère a attribué un supplément de dotation de 37 000 € pour les crédits destinés aux personnels (Titre 2) afin de faire face à une dépense exceptionnelle.

**Ce tableau montre que les économies se sont considérablement accrues en 2018 et 2019; c'est plus de 200 000 € qui ont été écartés en deux ans du but pour lequel ils étaient destinés à priori.** Ainsi, le rectorat de Poitiers a carrément tourné le dos à une des préconisations de la dernière lettre de cadrage ministérielle: «*Il (le dialogue social) doit (.....) viser à la poursuite de l'effort concernant le niveau des crédits dévolus à l'action sociale et à leur complète consommation qui demeure un objectif permanent*».

Un exemple typique est fourni par le sort réservé en 2018 et 2019 à deux prestations dont le rectorat a la maîtrise. Le plafond du quotient familial pour y être éligible a été brutalement abaissé de 12 400 € à 7 900 €, ce dernier montant étant devenu le plus bas de France. Conséquence inévi-

table: une réduction notable du nombre de bénéficiaires. Les économies réalisées en 2019 (par rapport au budget prévisionnel) sur l'ensemble de ces deux prestations s'élevaient à 15 000 € après une dépense de 6500€.

**Dans les instances de l'action sociale, les représentants FSU n'ont cessé de dénoncer cet état de fait. Cela a été peine perdue face au refus rectoral de les entendre.** Placées deux années de suite devant l'ampleur de ces économies réalisées au détriment des personnels ayant les plus faibles revenus, les autorités académiques ont enfin fait marche arrière en rétablissant le quotient familial à 12 400 € pour 2020.

Bertrand LARRIEU  
Secrétaire de la CA.A.S.

# Contre les Bassines

## Manifestation le dimanche 11 octobre à 14h à Epannes

### NON aux bassines !

L'heure est grave et la situation urgente.

Le préfet Aubry a pris l'arrêté interdépartemental autorisant la construction des 16 bassines de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin et les premiers coups de tractopelle sont annoncés au printemps 2021

Mais la bataille est loin d'être perdue. Les recours juridiques sont maintenus. Les financements de l'agence de l'eau et de la région Nouvelle Aquitaine ne sont pas validés. C'est pour faire pression dans ce contexte pré électoral et faire reculer Alain Rousset que nous vous invitons à vous rendre le plus nombreux possible à Epannes (79) dans le Marais Poitevin.

L'heure est venue de nous retrouver et de peser de tout notre poids pour bloquer ces financements.



TOUTES et TOUS A EPANNES LE 11 OCTOBRE à 14h POUR SAUVER NOTRE EAU



LE SYNDICAT  
DE L'ENSEIGNEMENT  
PROFESSIONNEL  
PUBLIC



### La FSU académique organise un Stage syndical Sur le Lycée Professionnel

*Bilan du confinement côté enseignant-es et côté élèves*

*La réforme de la voie professionnelle et les dispositifs*

*Le plan jeunesse et l'apprentissage : d'autres choix sont possibles*

*Droits et obligations des PLP pour mieux vivre son quotidien : Lois, règlements, textes, statuts...*

**Jeudi 3 Décembre 2020 de 9h à 17h**

à la Maison syndicale de Poitiers

En présence de *Sigrid Gérardin, co-secrétaire générale du SNUEP-FSU*



**Inscrivez-vous** <https://frama.link/fsu-stage-2020>

**Abandon des poursuites et des sanctions contre nos collègues du lycée de Melle !**

**Lundi 12 octobre**

**Toutes et tous devant à Poitiers devant le Rectorat à 13h !**

Nos collègues de Melle (79), mis-e-s en cause pour leur participation à des rassemblements contre la mise en place des E3C, passent en Conseil de discipline les 12, 13, 14 et 16 octobre. Ce ne sont pas trois, mais quatre collègues qui sont convoqué-e-s à des conseils de discipline : l'acharnement anti-syndical est encore monté d'un cran.

A Poitiers, les personnels de l'Éducation se sont mobilisés à plusieurs reprises, le 10, 11 et 12 mars, le 24 juin puis le 16 juillet, devant le rectorat de Poitiers, pour soutenir les trois collègues et demander l'abandon immédiat des poursuites et des sanctions ; de plus, une large campagne nationale de soutien a porté les faits à la connaissance de l'opinion publique et de tous les personnels.

Le droit de revendiquer, de se réunir, de manifester ne sont pas négociables. Dans bon nombre d'académies, des enseignantes et enseignants, des militantes et militants syndicalistes, se sont vus inquiété-e-s et poursuivi-e-s pour fait de grève. La répression doit cesser.

**Nos organisations exigent l'abandon immédiat des procédures disciplinaires engagées contre nos camarades de Melle**, et exigent l'arrêt total de la répression anti-syndicale et des mesures et dures engagées contre tous personnels participés à des actions syndicales réformistes et Blanquer, à l'instar de nos collègues de Melle. Nos actions se sont adressées au ministre dans ce sens.



Lettre Snes-FSU, Sud Education, CGT Educ'Action, FNEC FP FO

#### **Appel**

**Nos organisations syndicales nationales seront présentes à Poitiers lors du rassemblement organisé le 12 octobre à 13 heures.**

**Elles appellent les personnels à y participer, à montrer leur solidarité par tous les moyens (prises de positions, motions, rassemblements devant les DSDEN et rectorats à l'occasion des conseils de discipline)**

## **Répression, vous avez dit répression ?**

**La répression contre les militant-es syndicaux, écologistes et associatifs est de plus en plus prégnante.**

### **A Nice**

Olivier Sillam, camarade militant reconnu pour son engagement de longue date en faveur des droits humains et contre les idées d'extrême-droite, vient d'être condamné en première instance par le tribunal de Nice à six mois d'emprisonnement avec sursis et à 5000 € d'amende pour avoir exercé son droit à manifester.

### **Au ministère du travail**

Anthony Smith, inspecteur du travail, a été suspendu de ses fonctions pour avoir demandé à une association d'aide à domicile, l'Aradopa, de mettre en œuvre un certain nombre de mesures de prévention pour éviter la contamination de ses salariés au Covid-19.

Après une forte mobilisation, Elisabeth Borne a décidé de suspendre cette sanction.

### **Dans l'académie de Bordeaux**

Dans un contexte de forte mobilisation depuis le mois de décembre contre la réforme des retraites qui s'est prolongée dans les lycées par la mobilisation contre les premières épreuves du Bac Blanquer, la rectrice a choisi de stigmatiser 9 collègues de lycées de l'académie de Bordeaux leur adressant, la veille des congés d'hiver, des courriers les menaçant de poursuites disciplinaires

### **Dans l'académie de Clermont**

Des militants et responsables du SNES-FSU, de la CGT Educ'action, de Solidaires et de l'UNEF sont toujours sous le coup de poursuites, à la suite de l'action au lycée Blaise Pascal de Clermont contre les E3C

**C'est dans ce contexte que la FSU contribuera à la réactivation de l'observatoire de la discrimination et de la répression syndicale.**